

CARMIGNAC CREDIT 2027

FCP DE DROIT FRANÇAIS



P. Verlé

A. Deneuville

F. Viros



VISIBILITÉ ET DIVERSIFICATION POUR INVESTIR SUR LES MARCHÉS DU CRÉDIT

Équipe de gestion au 31/05/2024

L'équipe de gestion est susceptible d'évoluer au cours de la vie du Fonds.

Durée minimum
de placement
recommandée :



Classification
SFDR**



Carmignac Credit 2027 est un Fonds à échéance fixe, mettant en oeuvre une stratégie de portage d'émetteurs privés ou publics. Le Fonds bénéficie de l'expertise solide et éprouvée de son équipe de gestion et d'un processus d'investissement discipliné permettant ainsi une sélection rigoureuse des titres détenus en portefeuille. Carmignac Credit 2027 cherche à offrir une appréciation du capital investi en ligne avec sa stratégie de portage sur un horizon de 5 ans tout en permettant aux investisseurs de profiter d'une échéance anticipée si le taux de rendement interne du Fonds atteint l'un des seuils définis dans le prospectus avant le terme⁽¹⁾.

POINTS CLÉS



Une stratégie de portage à échéance 2027 adaptée à un environnement de taux d'intérêt volatils et offrant de la visibilité sur les marchés du crédit à l'échelle mondiale⁽¹⁾.



Une option de rachat anticipé lors de la troisième et de la quatrième année si les conditions prédefinies sont remplies pour permettre aux investisseurs de disposer de leur capital avant l'échéance.



Un processus d'investissement fondé sur des convictions cherchant à identifier les primes attractives sur les différents segments de l'univers du crédit pour construire un portefeuille diversifié mais sélectif.



Des risques décroissants au fil du temps et gérés rigoureusement, grâce à la date d'échéance fixe et une couverture systématique du risque de change.

UNE SÉLECTION RIGOUREUSE DES ÉMETTEURS AU SEIN D'UN UNIVERSE D'INVESTISSEMENT GLOBAL

La construction du portefeuille résulte des convictions de ses gérants sur l'ensemble de l'univers du crédit, et d'une analyse approfondie de chaque opportunité étudiée. Ce processus d'investissement permet au Fonds de chercher à capturer les primes de complexités offertes sur les marchés du crédit grâce à une estimation conservatrice du coût fondamental du risque⁽²⁾. Cette analyse est également utilisée pour déterminer les conditions de l'exercice de l'échéance anticipée, notamment pour calculer le taux de rendement interne minimum que le Fonds doit atteindre.

Allocation « Investment Grade »

Maximum 100%

Allocation emprunts privés émergents⁽³⁾

Maximum 40%

Allocation « High Yield⁽⁴⁾ »

Maximum 100%

Crédit structuré

Maximum 40%

Exposition devises

Couverte - Euro

*Source : Carmignac, 31/05/2024. Échelle de risque du KID (Document d'Informations Clés). Le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps. **Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) 2019/2088. Pour plus d'informations, visitez : <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2019/2088/oj?locale=fr>. (1) Veuillez consulter le verso de ce document ou le prospectus du Fonds pour plus d'informations concernant l'objectif de gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds, la performance n'est pas garantie. (2) Coût du risque fondamental = Estimation de la probabilité de défaut annualisée x Perte en cas de défaut. (3) Investissement dans des obligations d'émetteurs publics ou privés de pays hors OCDE, dont les marchés émergents. (4) Les obligations dites « High Yield » sont des titres spéculatifs.

CARMIGNAC CREDIT 2027

- Date de lancement :** mai 2022
- Univers d'investissement :** marchés mondiaux du crédit. Le risque de change est systématiquement couvert.
- Objectif :** L'objectif de gestion du Fonds est d'offrir la performance, nette de frais de gestion, d'un portefeuille constitué de titres de créance d'émetteurs privés ou publics, sans contrainte de notation moyenne, duration ou maturité, ayant vocation à être détenu jusqu'à une phase de liquidation de six mois précédant la date d'échéance du fonds (stratégie de portage), arrêtée le 30 juin 2027, ou, le cas échéant, jusqu'à la date d'échéance anticipée du Fonds, soit, pour la part A EUR Acc :
 - Au plus tard le **4 août 2025** si le fonds a atteint ou surpassé une performance jugée opportune correspondant à **un taux de rendement interne** (« **TRI** ») **constaté entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2025 de :**
 - **2,44%** pour la part A EUR Acc, soit une valeur liquidative de 107,50 euros constatée le 30 juin 2025 ;
 - **2,85%** pour la part F EUR Acc, soit une valeur liquidative de 108,80 euros constatée le 30 juin 2025.
 - Au plus tard le **4 décembre 2025** si le fonds a atteint ou surpassé une performance jugée opportune correspondant à **un taux de rendement interne** (« **TRI** ») **constaté entre le 30 juin 2022 et le 31 octobre 2025 de :**
 - **2,24%** pour la part A EUR Acc, soit une valeur liquidative de 107,67 euros constatée le 31 octobre 2025 ;
 - **2,65%** pour la part F EUR Acc, soit une valeur liquidative de 109,11 euros constatée le 31 octobre 2025.
 - Au plus tard le **3 avril 2026** si le fonds a atteint ou surpassé une performance jugée opportune correspondant à **un taux de rendement interne** (« **TRI** ») **constaté entre le 30 juin 2022 et le 27 février 2026 de :**
 - **2,08%** pour la part A EUR Acc, soit une valeur liquidative de 107,83 euros constatée le 27 février 2026 ;
 - **2,49%** pour la part F EUR Acc, soit une valeur liquidative de 109,42 euros constatée le 27 février 2026.
 - Au plus tard le **4 août 2026** si le fonds a atteint ou surpassé une performance jugée opportune correspondant à **un taux de rendement interne** (« **TRI** ») **constaté entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2026 de :**
 - **1,94%** pour la part A EUR Acc, soit une valeur liquidative de 108,00 euros constatée le 30 juin 2026 ;
 - **2,35%** pour la part F EUR Acc, soit une valeur liquidative de 109,74 euros constatée le 30 juin 2026.

Les TRI mentionnés ci-dessus sous hypothèse de frais de gestion inchangés entre la date de lancement de la part et la date de constatation. Le portefeuille sera notamment composé d'obligations (dont obligations contingentes convertibles dans la limite de 15% de l'actif net), ainsi que d'instruments de titrisation (dans la limite de 40% de l'actif net) et dérivés de crédit (« credit default swaps » dans la limite de 20% de l'actif net). Le Fonds n'est soumis à aucune contrainte de répartition entre émetteurs privés et émetteurs publics. Le Fonds sera en conséquence exposé aux marchés du crédit, ainsi qu'aux marchés de taux, y compris dans les pays hors OCDE (dont les marchés émergents) dans la limite 40% de l'actif net, et ce jusqu'à la phase de liquidation décrite ci-dessus (ou, le cas échéant, à une date d'échéance anticipée). En l'absence de contrainte de notation moyenne, le Fonds cherche une exposition potentiellement importante aux titres de créances dits « spéculatifs » offrant des perspectives de rendement plus élevées que les titres de créance dits « investment grade » mais exposant en contrepartie le Fonds à des risques (notamment celui d'un défaut de l'émetteur) plus élevés. La société de gestion se réserve la possibilité de ne pas procéder à la liquidation du Fonds à l'une des dates d'échéance anticipée quand bien même le TRI aurait atteint l'un des seuils décrits ci-dessus, notamment si le TRI cible n'a pas été atteint pour l'ensemble des parts ou si la liquidité du portefeuille de portage ou une baisse des marchés postérieurement à la date de constatation concernée ne permet pas de liquider le fonds à l'une des dates d'échéance anticipée à une valeur liquidative correspondant, au minimum, au TRI cible pour l'ensemble des parts du Fonds.

Cet objectif de gestion ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds, la performance n'est pas garantie.

Le fonds est un OPCVM géré activement. La composition du portefeuille est laissée à la discréction du gestionnaire financier, sous réserve du respect de l'objectif de gestion et de la politique d'investissement.

PRINCIPAUX RISQUES DU FONDS

CRÉDIT : Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. **TAUX D'INTÉRÊT :** Le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux d'intérêt. **LIQUIDITÉ :** Les dérèglements de marché ponctuels peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le Fonds sera amené à liquider, initier ou modifier ses positions. **GESTION DISCRÉTIONNAIRE :** L'anticipation de l'évolution des marchés financiers faite par la société de gestion a un impact direct sur la performance du Fonds qui dépend des titres sélectionnés.

Le Fonds présente un risque de perte en capital.

Pour consulter la liste exhaustive des risques, veuillez vous référer au prospectus du Fonds.

CARACTÉRISTIQUES

Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Coûts d'entrée	Coûts de sortie	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation ⁽¹⁾	Commissions liées aux résultats
A EUR Acc	FR00140081Y1	Capitalisation	1% maximum	Néant	1,04%	Néant
F EUR Acc ⁽²⁾	FR0014008223	Capitalisation	Néant	Néant	0,64%	Néant

(1) Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. (2) Accessible (i) aux investisseurs institutionnels investissant pour compte propre, (ii) aux fonds de fonds, (iii) aux produits packagés qui achètent les parts directement, ou au nom d'un investisseur final, et appliquent une commission audit investisseur au niveau du produit, (iv) aux intermédiaires financiers qui ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des incitations, conformément aux exigences réglementaires ou aux accords individuels conclus avec leurs clients en matière d'honoraires et (v) au groupe Carmignac (entités et employés). S'agissant des investisseurs institutionnels constitués dans l'Union européenne, le terme « investisseur institutionnel » désigne une contrepartie éligible ou un investisseur professionnel au sens de la Directive MiFID 2.

HIGH YIELD : Il s'agit d'une obligation ou crédit avec une notation inférieure à la catégorie « Investment grade », du fait de son risque de défaut plus élevé. Le taux de rendement de ces titres est généralement plus élevé.

INVESTMENT GRADE : Il s'agit d'une obligation ou crédit avec une notation de AAA à BBB attribuée par les agences de notations, indiquant un risque de défaut généralement relativement faible.

VALEUR LIQUIDATIVE : La valeur liquidative représente le prix d'une part d'un Fonds à un moment donné.

Source : Carmignac, 31/05/2024. **COMMUNICATION PUBLICITAIRE.** Ce document est destiné à des clients professionnels. Veuillez-vous référer au **KID** et au **prospectus** avant de prendre toute décision finale d'investissement.

En Belgique : Informations légales importantes : ce document n'a pas été soumis à la validation de la FSMA. Il est destiné aux professionnels uniquement. Ce document constitue une communication marketing publiée par Carmignac S.A., société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France, et sa filiale luxembourgeoise, Carmignac Gestion Luxembourg, S.A., société de gestion de fonds d'investissement agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). « Carmignac » est une marque déposée. « Investing in your interest » est un slogan associé à la marque Carmignac. Ce document ne constitue pas un conseil en vue d'un quelconque investissement ou arbitrage de valeurs mobilières ou tout autre produit ou service de gestion ou d'investissement. L'information et opinions contenues dans ce document ne tiennent pas compte des circonstances individuelles spécifiques à chaque investisseur et ne peuvent, en aucun cas, être considérées comme un conseil juridique, fiscal ou conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être changées sans préavis. Le traitement fiscal dépend des circonstances individuelles de chaque investisseur et peut faire l'objet de changements dans le futur. Veuillez-vous référer à votre conseiller financier et fiscal pour vous assurer de l'adéquation des produits présentés par rapport à votre situation personnelle, votre profil de risque et vos objectifs d'investissement. Le Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) 2019/2088 est un règlement européen qui demande aux gestionnaires d'actifs de classer leurs fonds parmi notamment ceux dits : « Article 8 » qui promeuvent les caractéristiques environnementales et sociales, « Article 9 » qui font de l'investissement durable avec des objectifs mesurables, ou « Article 6 » qui n'ont pas nécessairement l'objectif de durabilité. Pour plus d'informations, visitez : <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2019/2088/oj?language=fr>. La décision d'investir dans le fonds promu devrait tenir compte de toutes ses caractéristiques et de tous ses objectifs, tels que décrits dans son prospectus. Carmignac Credit 2027 est un fonds commun de placement de droit français conforme à la Directive OPCVM. Ce Fonds ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. Person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et FATCA. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur). Les rendements nets sont obtenus après déduction des frais et taxes applicables à un client de droit moyen ayant la qualité de personne physique résident belge. Toute décision d'investissement doit se faire après avoir pris connaissance des documents réglementaires en vigueur (et en particulier le prospectus et le KID du produit concerné). Afin de connaître les frais réels prélevés par chaque distributeur, veuillez-vous référer à sa propre grille tarifaire. Les Fonds présentent un risque de perte en capital. Tout renseignement contractuel relatif aux Fonds renseignés dans cette publication figure dans les prospectus de ces derniers. Les prospectus, les KID, les valeurs liquidatives, les derniers rapports (semi) annuels de gestion sont disponibles en français et en néerlandais gratuitement auprès de la société de gestion, tél +352 46 70 60 1 ou par consultation du site internet www.carmignac.be ou auprès de Caceis Belgium S.A. qui assure le service financier en Belgique à l'adresse suivante : avenue du port, 86c b320, B-1000 Bruxelles. Les KID doivent être fournis au souscripteur avant chaque souscription, il lui est recommandé de le lire avant chaque souscription. En cas de souscription dans un Fonds soumis à la Directive de l'Epargne, conformément à l'article 19bis du CIR92, au moment du rachat de ses actions, l'investisseur sera amené à supporter un précompte mobilier de 30% sur les revenus qui proviendront, sous forme d'intérêts, plus-values ou moins-values, du rendement d'actifs investis dans des créances. Les distributions sont, quant à elles, soumises au précompte de 30% sans distinction des revenus. Toute réclamation peut être transmise à l'attention du service de Conformité CARMIGNAC GESTION, 24 place Vendôme - 75001 Paris - France, ou à l'adresse complaints@carmignac.com ou auprès du service de plainte officiel en Belgique, sur le site www.ombudsfin.be.

Carmignac Gestion - 24, place Vendôme - F - 75001 Paris - Tél : (+33) 01 42 86 53 35

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 13 500 000 € - RCS Paris B 349 501 676.

Carmignac Gestion Luxembourg - City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg - Tel : (+352) 46 70 60 1.

Filière de Carmignac Gestion - Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF. SA au capital de 23 000 000 € - RC Luxembourg B67549.